**Amendement à la délibération DFA 76**Projet de budget primitif emplois pour 2021

**Relatif aux emplois d’agent·e·s techniques de la petite enfance (ATEP)**

**Déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et les élu·e·s du Groupe communiste et Citoyen**

Considérant que le travail des ATEP est indispensable au bon fonctionnement des établissements d’accueil des jeunes enfants, et à l’accueil de tou.te.s les enfants dans le service public ;

Considérant que ces agent·e·s exercent des activités indispensables telles que les fonctions de cuisine, d’entretien et de lingerie ;

Considérant que de nombreux établissements font face à des absences non remplacées d’un·e ou parfois plusieurs ATEP ;

Considérant que ce manque de personnel provoque l’augmentation de la charge de travail des auxiliaires et aide auxiliaires de puériculture, parfois sur des fonctions qui ne sont pas celles de ces agent·e·s ;

Considérant que le non remplacement des ATEP, quel que soit leur motif d’absence (arrêt maladie, accident de travail, formation), un impact néfaste sur la qualité du service public d’éducation dans les établissements d’accueil du jeune enfant ;

Considérant que ces problèmes déjà présents en temps normal ont été amplifiés par la crise de la Covid 19, notamment en raison de la charge de travail supplémentaire induite par les protocoles sanitaire et les absences pour raisons médicales ;

Considérant que des recrutements ont été effectués dans les écoles pour assumer la charge de travail supplémentaire induite par les protocoles sanitaires, mais que de tels recrutements n’ont pas eu lieu dans les crèches ;

Considérant qu’au regard de ces éléments, il est nécessaire de renforcer la brigade de remplacement des ATEP pour couvrir les besoins ouverts par les absences de ces agent·e·s ;

Considérant que la délibération DASCO 45 adoptée en Conseil de Paris des 17 et 18 novembre a porté le montant du forfait communal des écoles parisiennes élémentaires sous contrat d’association de 827,34 euros à 954 euros par élève et par an, faisant perdre à la Ville près de 3 500 000 euros par an ;

**Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et des élus du groupe Communiste et Citoyen, la délibération DFA 76 est amendée comme suit :**

**- 15 postes d’agent·e·s techniques de la petite enfance (ATEP) sont ajoutés, notamment pour renforcer les brigades de remplacement.**

***La dépense correspondante sera gagée sur la diminution du forfait communal accordé aux écoles élémentaires sous contrat d’association.***